

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00172

INTEGRATION DES RESEAUX D'EAUX USEES, D'EAUX PLUVIALES ET D'UN BASSIN DE RETENTION DANS LE DOMAINE PUBLIC - VILLARS - « LOTISSEMENT LE DOMAINE DE CHARLIEU »

Le Bureau communautaire a été convoqué le 09 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 51

Membres titulaires présents :

M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,
M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT,
M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI,
M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Paul CELLE, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Jean-Michel PAUZE, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

≡

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 juin 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170411-D20170017210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170626

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2017

INTEGRATION DES RESEAUX D'EAUX USEES, D'EAUX PLUVIALES ET D'UN BASSIN DE RETENTION DANS LE DOMAINE PUBLIC- VILLARS - « LOTISSEMENT LE DOMAINE DE CHARLIEU »

Par délibération du Conseil Municipal N° 2014-122 du 16 octobre 2014, la commune de Villars a approuvé le classement dans le domaine public communal de l'ensemble des voiries du lotissement du domaine de Charlieu.

Par délibération du Conseil Municipal N° 2009-54 du 30 juin 2009, la commune de Villars a approuvé la rétrocession à la commune du bassin de rétention d'eaux pluviales du domaine de Charlieu sous réserve de la conformité des ouvrages.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, Saint-Etienne Métropole exerce la compétence Assainissement.

A ce titre, la commune souhaite que la Communauté Urbaine Saint-Etienne Métropole intègre dans le domaine public les réseaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) associés à la voirie du lotissement ainsi que le bassin de rétention correspondant.

La Communauté Urbaine dispose du plan de récolement du lotissement où sont localisés les réseaux d'assainissement et du bassin de rétention.

L'association des copropriétaires a fourni un rapport d'inspection télévisée datant de février 2014, des travaux de remise aux normes ont été réalisés et un rapport final a été produit en juillet 2014.

Le bassin de rétention des eaux pluviales a fait l'objet d'un nettoyage (débroussaillage et abattage des arbres).

Ces rapports et cet entretien mettent en évidence un réseau en état acceptable.

Ce classement donnera lieu à l'établissement de conventions au profit de Saint-Etienne Métropole portant constitution de servitudes de passage de canalisations publiques et d'entretien dans des parcelles privatives et à l'acquisition d'une parcelle relative à l'implantation du bassin de rétention.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **décide d'intégrer le réseau d'assainissement du lotissement « le domaine de Charlieu » à Villars, dont les voiries sont publiques, dans le domaine public de Saint-Etienne Métropole,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents relatifs à cette intégration.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, sweeping flourish above the main text.

Gaël PERDRIAU